

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 27/06/2016
Référence: BEUC-PR-2016-010

Décision imminente pour les victimes américaines de Volkswagen – les européennes toujours ignorées

Le Groupe Volkswagen a jusqu'au 28 juin pour trouver un accord avec les régulateurs et les consommateurs américains suite à son utilisation de dispositifs qui faussaient les tests d'émissions de polluants atmosphériques. Le tribunal fédéral de San Francisco devrait valider un accord qui prévoit de dédommager jusqu'à 7 000 dollars les propriétaires de véhicules vendus aux Etats-Unis, de racheter les véhicules concernés et d'imposer une amende au constructeur automobile.

Le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) demande instamment à Volkswagen que sa prochaine tâche soit de dédommager aussi les consommateurs européens. Ces derniers ont tout autant été leurrés que les automobilistes américains et méritent le même traitement.

Le BEUC s'était initialement engagé avec VW sur la voie de la solution à l'amiable. Le constructeur a cependant refusé de répondre aux nombreuses demandes de compenser les automobilistes européens. Au vu de ce déni des plaintes légitimes des consommateurs européens, le BEUC envisage en étroite collaboration avec ses membres de hausser le ton. D'ailleurs, ses membres italien, espagnol, belge et autrichien ont décidé de poursuivre Volkswagen en justice¹.

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC, a commenté :

« Les consommateurs ont été roulés dans la farine par Volkswagen et la décision américaine reconnaît les dommages subis par les automobilistes américains. Il est inconcevable que les consommateurs européens soient traités différemment. Il est impératif que VW offre un traitement similaire aux consommateurs européens. Nous exhortons également les autorités nationales à soutenir les consommateurs et à briser enfin le silence. »

FIN

Note :

1. Les membres du BEUC comprenant Altroconsumo en Italie, Test-Achats en Belgique et OCU en Espagne ont lancé des procédures de redressement collectif contre Volkswagen. VKI, son membre autrichien, a rejoint (en tant que partie privée) la procédure criminelle à l'encontre de VW afin de faciliter une future indemnisation des consommateurs.